



Y VIVRE DONNE DES AILES

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT N°2025-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°173 CONCERNANT LES CONTENEURS ET LES ENTRÉES RÉSIDENIELLES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 9 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement n°2025-11 modifiant le règlement de zonage n°173 concernant les conteneurs et les entrées résidentielles

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 17 février 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 18 février 2026.

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du règlement peut le faire sur le site Internet [www.saintsanges.com](http://www.saintsanges.com) ou sur demande au bureau situé au **494 Avenue Principale, Saints-Anges (Québec), G0S 3E0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saints-Anges, ce quatrième jour du mois de mars 2026.

*(signé)* Caroline Bisson

---

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière